

« Objectif Relance »

Aide financière au redémarrage des activités
Café Hôtellerie Restauration
impactées par l'application des règles sanitaires

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU DISPOSITIF

| | |
|--|---|
| Objectifs | <p>Soutenir financièrement les entreprises impactées par la mise place des normes sanitaires relatives à la crise sanitaire COVID 19,</p> <p>Intervenir en complémentarité des dispositifs de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et partenaires (Assurance Maladie, CARSAT, ...)</p> <p>Apporter un concours financier sur le volet des investissements nouveaux pour répondre au protocole sanitaire</p> <p>Dispositif d'aide exceptionnelle du 15 avril au 15 septembre 2020</p> |
| Nom du dispositif | <p>« Objectif Relance » face au COVID-19</p> |
| Zone éligible | <p>Le territoire de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne</p> |
| Organisme porteur du dispositif | <p>Communauté de communes Lavalette Tude Dronne (CdC LTD)</p> |
| Bénéficiaires | <p>Entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de services, activité sédentaire, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)</p> <p>Entreprise de moins de 10 salariés, et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT (par entreprise et non par établissement),</p> <p>Entreprise en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2019, (aucune dette fiscale ou sociale impayée)</p> <p>Entreprise ayant une autorisation de réouverture à compter du 11 juin</p> <p>Entreprise subissant une diminution de leur capacité d'accueil pour répondre au protocole sanitaire</p> <p>Entreprise des secteurs des Café Hôtellerie Restauration Réf. de codes APE : 5510Z, 5530Z, 5610A, 5610B, 5610C, 5621Z, 5630Z</p> <p>Activité professionnelle, exercée à titre principal (revenu professionnel principal du foyer fiscal)</p> |

| | |
|---|--|
| Projet éligible | <p>Les dépenses éligibles doivent participer du redémarrage de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - investissement en matériel sanitaire - investissement en équipement et aménagement des espaces d'accueil de la clientèle, repensé pour répondre aux critères sanitaires de distanciation - investissement en outils et prestations numériques pour relancer la communication auprès de la clientèle <p>La dépense devra avoir été engagée après le 15 avril 2020</p> |
| Calcul et plafond de l'aide | <p>Subvention au prorata de la dépense éligible HT Taux d'intervention de 50% de la dépense éligible HT Subvention plancher de 250 € Subvention plafonnée à 500€</p> <p>Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits disponibles, alloués au présent fonds.</p> <p>Aide financière non renouvelable (un dossier par entreprise)</p> |
| Modalités d'attribution | <p>L'attribution de la subvention reviendra au Président, au regard de l'application du règlement.</p> |
| Procédure d'instruction et de gestion et suivi de la demande de l'aide | <ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer, compléter, constituer et déposer un dossier complet de demande de subvention auprès de la CdC LTD. Retrait du formulaire auprès du Service Economie ou depuis le site Internet de la CdC LTD. 2. Dépôt de la demande AVANT le 15 septembre 2020 par courriel auprès du Service Economie de la CdC LTD qui instruit la demande 3. Présentation de la demande au Président de la Communauté de communes. La décision d'attribution de subvention est notifiée au pétitionnaire. 4. Le paiement de la subvention interviendra : <ul style="list-style-type: none"> - En une seule fois, - Sur la base des pièces justificatives jointes au dossier |
| Origine du fonds | <p>Communauté de communes Lavalette Tude Dronne</p> |
| Régimes d'aide | <p>SA 56 985 régime temporaire</p> <p>Règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013 Régime de Minimis</p> <p>Selon l'article L1511-2 du CGCT et après conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine</p> |
| Contact référent | <p>Séverine Groulet – Service Economie s.groulet@ccltd.fr 05 45 24 08 79</p> |